

Fiche pratique

Artisan, commerçant et profession libérale non réglementée

Téléchargez une attestation

1 Rendez-vous sur urssaf.fr

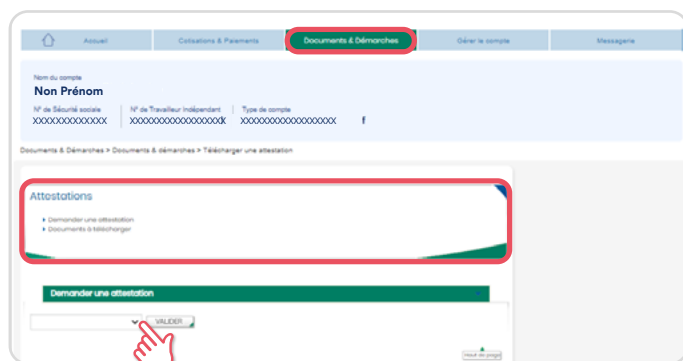
En page d'accueil, cliquez sur « **Connectez-vous** » pour accéder à votre espace en ligne.



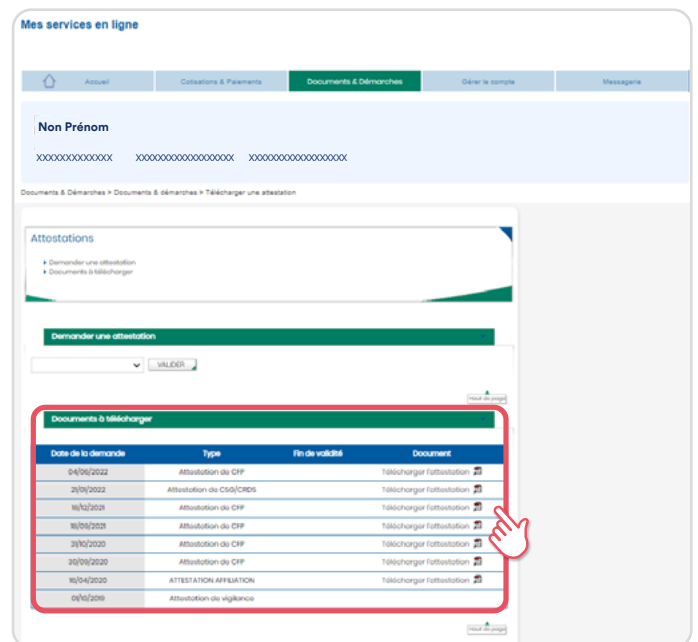
2 Dans la rubrique « Documents & Démarches », sélectionnez la page « télécharger une attestation ».

Sélectionnez le type d'attestation puis cliquez sur « **Valider** ». Les attestations disponibles sont les suivantes :

- Attestations cotisations
 - Vigilance (compte à jour)
 - CSG/CRDS
 - Contribution à la formation professionnelle
- Attestations d'affiliation / radiation



3 Téléchargez votre attestation au sein du bloc « Documents à télécharger ».



Bon à savoir

Dans le cas où votre attestation ne peut pas être téléchargée immédiatement, vous recevrez une notification par mail lors de la mise à disposition de l'attestation sur votre compte.